



PRÉAMBULE

Les présentes conditions de vente sont applicables à tous les clients de l'Hôtel Village La Mourra 5*, pour la réservation des chambres et suites et l'ensemble des prestations réalisées par l'établissement. Toute réservation implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU CLIENT

Le client s'engage à user de toutes les installations de l'Hôtel Village La Mourra 5* en " bon père de famille " et conformément aux présentes conditions de vente. Le client ne peut pas héberger d'invités, autre que ceux prévus à la réservation, sans l'accord de la Direction de l'hôtel.

RÉSERVATION

CONFIRMATION D'OPTION

Toute réservation sera considérée comme ferme et définitive **à réception du contrat de location dûment signé ainsi que du paiement du séjour** définit comme suit :

Période « Haute Saison » (du 21/12/18 au 06/01/19 inclus et du 15/02/19 au 09/03/19 inclus)

- 50 % du montant total du séjour à titre d'arrhes
- Solde du séjour 60 jours avant l'arrivée

Tout le reste de la saison

- 30 % du montant total du séjour à titre d'arrhes
- Solde du séjour 45 jours avant l'arrivée

Si le solde de séjour n'est pas reçu dans le délai indiqué ci-dessus, l'Hôtel Village La Mourra 5* se réserve le droit d'annuler le séjour, les arrhes ne seront pas remboursées.

ANNULATION

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation.

Toute annulation de séjour doit être impérativement adressée par écrit (e-mail ou fax), la date de réception par l'Hôtel Village La Mourra 5* fera foi. Cette annulation deviendra valide qu'après confirmation écrite de l'hôtel.

A plus de 60 jours avant l'arrivée prévue (90 jours pendant la période « haute saison »), les arrhes sont remboursées déduction faite de 300 € par chalet de frais de dossier.

Entre 59 et 46 jours avant l'arrivée prévue (89 et 61 jours pendant la période « haute saison »), le montant des arrhes versées est conservé dans sa totalité, quelle que soit la raison de l'annulation. Aucun autre frais ne sera demandé. Les arrhes ne sont ni remboursables, ni reportables sur un autre séjour. Une facture pourra être délivrée pour faire fonctionner l'assurance personnelle du client.

A moins de 45 jours avant l'arrivée prévue (60 jours pendant la période « haute saison »), le montant total du séjour tel que prévu par le contrat de location est dû, quelle que soit la raison de l'annulation. Le prépaiement total n'est ni remboursable, ni reportable sur un autre séjour. Une facture pourra être délivrée pour faire fonctionner l'assurance personnelle du client.

MODIFICATION

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation.

Nous nous engageons à faire de notre mieux pour répondre favorablement aux différents souhaits, mais ne pouvons en aucun cas garantir que ce sera possible.

A plus de 45 jours avant l'arrivée prévue (60 jours pendant la période « haute saison »), 10% des nuitées annulées est dû.

A moins de 45 jours avant l'arrivée prévue (60 jours pendant la période « haute saison »), aucune modification de séjour n'est possible. Le montant total du séjour tel que prévu par le contrat de location est dû.

NON PRESENTATION

Toute non présentation (no-show) entraînera l'annulation automatique du séjour réservé. Le montant total du séjour est conservé et n'est ni remboursable, ni reportable sur un autre séjour.

DÉPART ANTICIPÉ

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

En cas de départ anticipé, le montant total du séjour est conservé et n'est ni remboursable, ni reportable sur un autre séjour.

ARRIVÉE ET DÉPART

Les chalets sont disponibles à partir de 16h le jour d'arrivée et doivent être libérés pour 11h le jour du départ. Une arrivée le matin ou tardive doit être notifiée avant l'arrivée. Toute occupation au-delà de 11h, **sur demande et selon disponibilité**, pourra donner lieu à une facturation supplémentaire.

NON-FUMEURS

Tous nos chalets sont strictement non-fumeurs. Etant tous équipés de balcons, les fumeurs sont invités à utiliser ces espaces ; des cendriers de poche sont disponibles dans chaque chalet.

Si une odeur de cigarette et/ou des dégâts dus à la consommation de tabac sont constatés au sein du chalet, la Direction se réserve le droit de facturer le client afin de couvrir les frais de nettoyage.

RESTAURATION

En accès direct depuis les chalets.

Le bar de l'hôtel propose au déjeuner, une restauration légère (chaude et froide), une carte enfant et l'après-midi un grand choix de pâtisserie pour le goûter.

Le soir, une **cuisine d'inspiration japonaise** est servie au restaurant pour un dîner chaleureux.

En complément, une carte de room service est disponible 24h/24h dans les chalets.

Le **petit déjeuner et le dîner** sont servis au chalet.

Pour le dîner, un Chef de cuisine française est à disposition. Un « Private Menu » comportant plus de 40 plats variés est proposé. Pour chaque dîner, les clients pourront élaborer un menu (entrée, plat et dessert) pour l'ensemble du chalet (ce menu sera identique, pour l'ensemble des convives). Afin de garantir la qualité des produits, le menu est à communiquer au majordome du chalet au moins 24h à l'avance.

Il est possible de prendre le dîner dans le restaurant « La Mourra » (accès direct depuis les chalets) ou le restaurant « Le Blizzard » (situé dans l'hôtel Le Blizzard), il est nécessaire d'en faire la demande au préalable afin d'effectuer une réservation (sous réserve de disponibilité). Les clients pourront choisir leur menu parmi la carte du restaurant jusqu'à un montant de 50 € par personne sans frais. Au delà de ce montant, tout dépassement sera facturé. Les boissons sont en supplément.

HOTEL VILLAGE LA MOURRA 5 *** - Famille CERBONESCHI**

Avenue du Prariond 73150 Val d'Isère - France | TEL. +33 (0)4 79 40 28 70
information@hotellamourra.com - RCS 528 193 709

www.hotellamourra.com

BIEN-ÊTRE

Chaque chalet est équipé d'un espace bien-être privé : piscine intérieure chauffée, sauna, hammam et salle de massage.

Les massages prodigués sont sur rendez-vous et en supplément.

DIVERS

Les animaux sont acceptés avec un supplément de 30 € par jour et par animal (hors nourriture). Ils sont interdits au Spa du chalet et dans nos restaurants.

Le chalet ne dispose pas de lit supplémentaire.

Un lit bébé (jusqu'à 3 ans) peut être installé gratuitement dans toutes les chambres.

HOTEL VILLAGE LA MOURRA 5 *** - Famille CERBONESCHI**

Avenue du Prariond 73150 Val d'Isère - France | TEL. +33 (0)4 79 40 28 70
information@hotellamourra.com - RCS 528 193 709

www.hotellamourra.com